



503ème séance plénière

PC Journal No 503, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 605
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES
D'ORGANISATION DU SEMINAIRE DE 2004
SUR LA DIMENSION HUMAINE

« Institutions démocratiques et gouvernance démocratique »

(Varsovie, 12 - 14 mai 2004)

I. Ordre du jour

1. Ouverture du séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Discussions dans le cadre de quatre groupes de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulation des travaux et clôture du séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le séminaire s'ouvrira à Varsovie le mercredi 12 mai 2004 à 10 heures et se terminera le vendredi 14 mai 2004 à 18 heures.
2. Toutes les séances plénières et réunions des groupes de travail seront publiques.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour le vendredi après-midi, portera principalement sur des propositions et des recommandations concrètes visant à apporter une solution aux questions examinées dans le cadre des réunions des groupes de travail.
4. Les séances plénières et les réunions des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-dessous.
5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.

6. Le règlement intérieur et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE seront applicables pendant le séminaire.
7. Les discussions au cours des séances plénières et des réunions des groupes de travail seront interprétées dans les six langues de travail de l'OSCE.

Groupe de travail I

Cadres et processus politiques démocratiques

- Mesures et institutions pour promouvoir au mieux une démocratie globale aux échelons national, régional et local afin d'assurer le pluralisme en ce qui concerne les organisations politiques, y compris meilleures pratiques ; transparence des débats politiques ; démocratie à l'intérieur des partis, ainsi que règles et procédures garantissant le fonctionnement démocratique des partis politiques ;
- Equilibre des pouvoirs par le biais de mécanismes/organes politiques, institutionnels et externes de contrôle (par exemple, tribunaux, commissions parlementaires, médiateurs, audits publics, commissions anti-corruption, etc.) en tant que garant d'un processus politique ouvert et démocratique ;
- Obstacles à l'égalité des chances dans la participation aux processus politiques et l'accès effectif des femmes à la sphère politique, notamment à des positions de haut niveau ;
- Mesures concrètes visant à améliorer l'intégration des minorités et des groupes sous-représentés, tels les jeunes, au processus politique global.

Groupe de travail II

Renforcement des capacités législatives et de contrôle ainsi que des pratiques inhérentes aux structures démocratiques

- Les parlements en tant que garants d'une démocratie représentative par le biais, notamment, du pluralisme politique, de la tolérance de la diversité, de la recherche du consensus et du dialogue civique avec l'opinion publique, y compris meilleures pratiques et normes possibles ;
- Garantie de l'indépendance législative par rapport à l'exécutif et du contrôle parlementaire sur ce dernier, notamment par l'affirmation des prérogatives du corps législatif dans l'élaboration des lois et de ses fonctions de contrôle ; méthodes auxquelles les organes législatifs peuvent recourir pour affirmer ces prérogatives à l'égard des influences, des ingérences ou des pressions de l'exécutif ;
- Structures internes et règlement intérieur visant à assurer une représentation équilibrée des membres élus et de l'opinion publique à tous les stades du processus législatif ainsi que des capacités législatives optimales, y compris lieux de rencontre permettant de tenir compte de l'opinion publique dans le processus législatif (en particulier, des groupes sous-représentés) ; amélioration de l'accès au droit (par exemple, publication des textes de loi ou débats parlementaires publics), appui aux parlements (par exemple, secrétariat professionnel et disponibilité de services d'experts), suivi et évaluation de la législation au niveau national ;

- Mesures visant à favoriser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la participation au processus législatif.

Groupe de travail III

L'administration publique en tant qu'institution démocratique : Lien entre Gouvernement et citoyens

- Mesures et institutions pour promouvoir au mieux un service public impartial, efficace, éthique et méritocratique, notamment dépolitisation de l'administration publique, lois sur les fonctionnaires, réforme des écoles d'administration publique et aménagement des programmes ;
- Promotion de la cohésion et de l'intégration au sein de la société au travers d'une administration publique démocratique, notamment rôle de l'administration locale par opposition à l'administration centrale ; recrutement de minorités ; questions linguistiques ; mesures visant à favoriser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'emploi à tous les niveaux ;
- Mécanismes de responsabilisation accrue de l'administration publique, notamment classification et déclassification de l'information et accès du public à cette dernière, examen public, transparence et lutte contre la corruption.

Groupe de travail IV

Participation de la société civile

- Obstacles à la participation de la société civile à la gouvernance, notamment législation permettant une participation efficace de la société civile ; mise en place d'un cadre et de mécanismes visant à assurer une participation égale de l'ensemble de la société (en particulier, des groupes sous-représentés) à la définition des politiques publiques ;
- Promotion de la confiance du public dans la gouvernance et les institutions démocratiques et participation civique durable aux affaires publiques entre les élections, notamment accès des citoyens à l'information ; participation et information des citoyens en dehors des capitales ; rôle des nouvelles technologies de l'information et efficacité de l'éducation et de la sensibilisation civiques ;
- Approches efficaces visant à assurer l'égalité des chances des femmes dans leur participation à la vie publique en tant qu'élément moteur de la démocratisation ;
- Rôle des médias dans l'appui à un système de gouvernance démocratique globale, ouverte et à l'écoute du citoyen ;
- Suivi des normes démocratiques par la société civile : méthodologie, instruments et indicateurs.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Horaire des séances : 10 heures - 13 heures
15 heures - 18 heures

	Mercredi 12 mai 2004	Jeudi 13 mai 2004	Vendredi 14 mai 2004
Matin	Séance plénière d'ouverture	WG II	WG IV
Après-midi	WG I	WG III	Séance plénière de clôture

WG = groupe de travail